Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_023-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 26 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN

Était absent excusé non représenté : Delphine ROBINAULT.

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 1 Absents : 3 Votants : 15

A été nommée secrétaire de séance : Carol BERTHELOT

DÉLIBÉRATION N°2026-023

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

CREATION DU POLE ADMINISTRATIF ET DE SERVICES / LOT N°07 ETANCHEITE - AVENANT 1 EN PLUS-VALUE

Vu la délibération n°2022/084 du 30 novembre 2022 retenant le bureau d'étude PREPROGRAM pour la mission de réalisation d'une étude de programmation d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/037 du 17 mai 2023 relative à un avenant à la mission de réalisation d'une étude de programmation à la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération n°2023/53 du 26 juillet 2023 validant le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2024/043 du 24 avril 2024 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes - Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_023-DE

Vu la délibération n°2024/085 validant l'avant-projet définitif pour la création du futur pôle administratif et de services,

Vu la délibération n°2025/021 du 12 mars 2025 validant le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du futur pôle administratif et de services,

Vu la délibération du 2 juillet 2025 retenant les entreprises pour 10 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération du 24 juillet 2025 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Vu la délibération du 11 février 2026 retenant les entreprises pour 1 lot pour le marché de travaux pour la création d'un pôle administratif et de services situé Place Gouyon,

Monsieur le Maire présente ensuite un projet d'avenant au lot 07 Etanchéité du marché de travaux dont l'objet est de recaler le montant du lot 07 du marché à la suite de l'adaptation des travaux d'étanchéité. En effet, par suite du constat sur la structure existante, il est apparu nécessaire d'intervenir sur la zone de jonction entre les toitures (étanchéité bitumeuse). Cela nécessite une mise au point sur les travaux prévus et ceux à réaliser.

Ces travaux supplémentaires sont les suivants :

- Fourniture et pose d'un support d'étanchéité bitumeuse isolée sur toit-terrasse non accessible (réalisation de relevé d'étanchéité et fourniture et pose de bande solin)
- Rechapage de l'étanchéité (réalisation d'un rechapage et d'un relevé d'étanchéité)
- Intervention sur tuyau évacuation des eaux pluviales
- Réfection du cheneau existant (mis en place d'une résine Flashing)
- Dépose et rebouchage d'un lanterneau.

Le montant de l'avenant en plus-value pour le lot 07 est de 1.778,06 € HT. Cela porte le marché initial du de 50.000 € HT à un montant de 51.778,06 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant n°1 au lot 07 Etanchéité.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 07 Etanchéité au ci-dessus décrit,

APPROUVE le montant de la plus-value de 1.778,06 € HT qui porte le marché initial du de 50.000 € HT à un montant de 51.778,06 € HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de l'avenant,

S'ENGAGE à inscrire la quote-part au budget communal.

Fait à Matignon, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)